

Kit établissement EvalIA : mode d'emploi

Pourquoi ce kit ?

Vous utilisez EvalIA avec une licence personnelle. Les copies et les données de suivi de vos élèves sont traitées dans le cadre de votre mission d'enseignement : au sens du RGPD, le responsable de ce traitement est votre **établissement**, pas vous. Ce kit vous permet d'associer votre chef d'établissement en quelques minutes, pour que votre usage soit pleinement en règle et que personne ne puisse le remettre en cause le jour où un parent pose une question.

C'est une démarche simple, sans aucun coût pour l'établissement, et l'éditeur fournit tous les documents.

Les 4 documents du kit

1. **Note au chef d'établissement** (1 page) : le document que vous remettez. Il présente l'outil, les garanties, et ce qui est demandé à l'établissement.
2. **Accord de sous-traitance** (article 28 du RGPD, version licence individuelle) : le contrat que signe le chef d'établissement avec l'éditeur. Sans engagement financier.
3. **Modèle d'AIPD pré-rempli** : l'analyse d'impact que le délégué à la protection des données (DPD) académique doit valider. Le gros du travail est déjà fait.
4. **Notice d'information aux familles** : le document à diffuser aux représentants légaux (papier, ENT ou Pronote), après l'accord du chef d'établissement.

Le kit contient également trois annexes destinées au DPD académique (vous n'avez rien à en faire vous-même) :

- **l'AIPD complète de l'éditeur** : l'analyse d'impact réalisée sur l'ensemble du service, avec le détail technique justifiant les réponses du modèle pré-rempli. Si elle ne figure pas dans votre exemplaire du kit, elle est transmise directement au DPD sur demande à contact.EvalIA@orientation.fr ;
- la **fiche de registre des traitements pré-remplie** : le document qui s'insère directement dans le registre de l'établissement (article 30 du RGPD), premier réflexe du DPD ;
- la **trame FRIA** : l'analyse d'impact sur les droits fondamentaux que le règlement européen sur l'IA demandera aux établissements publics à compter de décembre 2027, fournie par anticipation et pré-remplie.

La démarche, dans l'ordre

1. **Complétez et remettez la note** à votre chef d'établissement, avec les 3 autres documents en pièces jointes (2 minutes).
2. Le chef d'établissement **transmet le dossier au DPD académique** pour avis et inscription au registre des traitements. C'est son réflexe habituel : le dossier est conçu pour ce lecteur.
3. Le chef d'établissement **signe l'accord de sous-traitance** et le renvoie à contact.EvalIA@orientation.fr.
4. Une fois l'accord donné, **diffusez la notice aux familles** de vos classes concernées.

Important : diffusez la notice aux familles APRÈS l'accord du chef d'établissement, pas avant. L'information des familles est une obligation de l'établissement en tant que responsable de traitement ; elle doit se faire sous son autorité.

Les questions fréquentes

« **Pourquoi l'établissement devrait-il signer quelque chose alors que c'est mon abonnement personnel ?** » Parce que la qualification RGPD ne dépend pas de qui paie : les données d'élèves traitées dans le cadre de la mission d'enseignement relèvent de l'établissement. L'accord met simplement le droit en face de l'usage réel.

« **Le DPD académique va-t-il trouver le dossier suffisant ?** » Le kit contient tout ce qu'un DPD demande : accord article 28, AIPD pré-remplie, notice familles, sous-traitants ultérieurs, durées de conservation, hébergement UE. Il garde bien sûr la main pour demander des compléments : l'éditeur y répond sous 72 h.

« **Et si le chef d'établissement refuse ?** » Il en a le droit : c'est précisément sa responsabilité. Dans ce cas, n'utilisez pas l'outil avec des données d'élèves de cet établissement. L'éditeur reste disponible pour répondre directement à ses questions ou à celles du DPD.

« **D'autres enseignants de mon établissement utilisent aussi EvalIA.** » Un seul accord suffit pour tout l'établissement : les enseignants autorisés sont listés dans l'Annexe C de l'accord, tenue à jour par l'établissement.

Contact éditeur : Thomas Cavi, contact.EvalIA@orientation.fr, <https://evalia.orientation.fr>

Version 1.0 - 11 août 2026